Julie Pelletier
2018/03/12

Écriture Français discipline transdisciplinaire

De la parole aux actes: intégrer la compétence à produire des écrits professionnels dans un programme

En collaboration avec **France Levesque**, conseillère pédagogique au cégep de Sherbrooke, et **Danielle Bouchard**, enseignante et coordonnatrice du Département des techniques policières au cégep de Sherbrooke

---

Un écrit policier de qualité est « un écrit clair et précis qui relate les faits, seulement les faits. C'est un écrit qui va être lu par plusieurs personnes et qui va se rendre devant des avocats et des juges. » Voilà la définition que formulait Daniel Breton, inspecteur au Service de police de la Ville de Sherbrooke, lors d'une table ronde sur l'importance de la qualité des écrits en milieu de travail organisée dans le cadre du 85e Congrès de l'Acfas, en mai dernier[1]. Selon l'inspecteur Breton, le policier-patrouilleur ou la policière-patrouilleuse consacrent de 70 % à 80 % de leur temps de travail à des tâches d'écriture. Il s'agit donc d'un aspect pour le moins crucial de ce métier. Participante au même panel, Marie-France Bélanger, directrice générale du cégep de Sherbrooke, témoignait quant à elle de la nécessité de développer une vision institutionnelle de l'enseignement des écrits professionnels et d'offrir, à cet égard, un accompagnement adéquat des enseignants et

enseignantes des programmes techniques. Si l'arrimage entre les besoins exprimés par les milieux professionnels et les visées de formation des établissements collégiaux n'est pas nouveau, il s'actualise cette fois-ci autour d'un savoir-faire langagier : la compétence à produire des écrits professionnels (CPEP). Or, cette concertation, nourrie entre autres par les recommandations du rapport de recherche PAREA *Français écrit au collégial et marché du travail* (Pelletier et Lachapelle, 2016), a mené à différentes initiatives d'intégration de la CPEP au cégep de Sherbrooke, et particulièrement dans le programme de Techniques policières. Le présent article rend compte de cette expérience.



Étudiants de Techniques policières du cégep de Sherbrooke placés en situation d'écriture professionnelle (source : Julie Pelletier et Guillaume Lachapelle)[2]

La CPEP : l'éclairage de la recherche

Pelletier et Lachapelle (2016) relèvent que, dans des programmes comme celui de

Techniques policières, la formation aux écrits professionnels est une responsabilité qui gagnerait à être partagée par les enseignants et enseignantes de français qui interviennent dans ces programmes, mais aussi par les spécialistes disciplinaires qui assurent des cours techniques spécifiques tels *Méthodes d'observation*, *Enquêtes criminelles* ou *Preuves et témoignages*. Les chercheurs en viennent toutefois au constat que la contribution d**'**enseignants et enseignantes non spécialistes de la langue est plutôt lacunaire en ce qui a trait au développement d'habiletés telle celle de rédiger avec pertinence, clarté, précision et objectivité. Ces habiletés sont pourtant inhérentes aux enjeux de respect d**'**obligations légales et de crédibilité auxquels les futurs policiers-patrouilleurs et policières-patrouilleuses seront confrontés au quotidien et autour desquels doivent se forger leurs représentations professionnelles (Guillot, 2011; Abric, 2003; Beckers, 2007).

La recherche *Français écrit au collégial et marché du travail* a permis de réinterpréter le concept de la compétence scripturale (Dabène, 1987 et 1991; Charaudeau, 2001) et de définir la CPEP, une compétence qui se manifesterait à travers la rédaction de textes intelligibles, efficaces et utilisables en situation professionnelle (Ganier, 2002). C'est à partir de ce concept central qu'ont ensuite été réalisées des analyses portant sur les attentes du milieu de l'emploi et les pratiques déclarées des enseignants et enseignantes de la formation spécifique technique, notamment dans le domaine policier. C'est également ce concept qui a mené à l'élaboration de pistes d**?**action émanant tant de la didactique du français que de la didactique professionnelle[3]. Le cégep de Sherbrooke a décidé d'emboiter le pas dans la mise en œuvre de ces pistes d'action relatives au développement de la CPEP. Différentes stratégies sont maintenant envisagées pour mieux préparer les futurs travailleurs et travailleuses à rédiger les textes qu'on attend d'eux, et le programme de Techniques policières est à la tête du mouvement.

Une vision institutionnelle de la CPEP : un atout majeur pour son développement

Le développement de la CPEP est d'autant plus profond et bénéfique s'il repose sur une approche concertée au sein des programmes d'études. La cohésion entre les cours et les différentes disciplines permet notamment de couvrir un plus large éventail

d’écrits professionnels. Or, pour soutenir cet effort collectif, la direction du cégep de Sherbrooke joue un rôle de premier plan. Son appui se traduit principalement en trois catégories d’actions : la modification de la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA), l’offre de formations adaptées aux différentes catégories de personnel impliqué dans le développement de la CPEP, et l’intégration de celle-ci dans les programmes d’études au moment de leur actualisation.

Une mise à jour de la PIEA étant en cours au cégep de Sherbrooke (l’adoption de la nouvelle politique est prévue au printemps), la Direction des études en a profité pour y intégrer des modifications qui prennent en considération le développement de la CPEP. Le nouveau texte de la PIEA concernant l’évaluation des compétences langagières, orales et écrites, est formulé de telle sorte que non seulement il n’oriente plus l’évaluation uniquement vers la composante linguistique, mais il englobe les composantes textuelle et communicationnelle de l’acte langagier. Qui plus est, l’écrit professionnel figure maintenant officiellement parmi les types de productions à évaluer : « L’évaluation […] s’applique aux productions orales et écrites dans lesquelles les compétences langagières font partie intégrante de l’action compétente (présentation orale, table ronde, réponse à développement, travail de recherche, dissertation, écrit professionnel, etc.), qu’elles soient produites en classe ou hors classe. » (Cégep de Sherbrooke, 2018, p. 11) L’intégration, dans une politique institutionnelle, de cette nouvelle vision plus globale des compétences langagières n’est pas banale, car nous pouvons soupçonner qu’elle induira des réflexions et des discussions entre les membres d’un même département. Ces échanges seront nécessaires à l’adaptation des règles départementales relatives à l’évaluation de la langue selon la nouvelle PIEA. Les discussions déjà entamées à ce sujet au Département des techniques policières se traduiront d’ailleurs prochainement en modifications de règles d’évaluation. Des critères tels que la clarté, la précision, l’objectivité ou la lisibilité pourront, par exemple, être ajoutés aux critères d’évaluation des écrits policiers.

Un ensemble de formations pour le personnel

La vision du cégep de Sherbrooke transparait, par ailleurs, dans sa volonté

d’accompagner son personnel dans l’intégration de la CPEP et, pour ce faire, de recourir à des formateurs experts. Plusieurs formations ont été et seront proposées pour permettre aux membres de la communauté collégiale impliqués dans le développement de la CPEP de contribuer efficacement à celle-ci. Ces formations ont été développées et sont animées par Julie Pelletier et Guillaume Lachapelle, les deux principaux chercheurs du projet PAREA *Français écrit au collégial et marché du travail*. L’équipe de la direction adjointe aux programmes d’études ainsi que les conseillers et conseillères pédagogiques du Service de soutien à l’enseignement et à la recherche ont d’ailleurs pu bénéficier récemment d’une formation de quatre heures sur la CPEP et l’accompagnement des comités de programmes dans son intégration.

Par ailleurs, pour les enseignants et enseignantes de toutes les disciplines confondues, une formation créditée de 15 heures, intitulée *Le développement de la compétence à produire des écrits professionnels en formation technique*, a été offerte l’automne dernier dans le cadre du diplôme de 2e cycle en enseignement au collégial (DE) du secteur PERFORMA de la Faculté d’éducation de l’Université de Sherbrooke. Cette formation traitait principalement de l’intégration de la CPEP aux étapes de planification et de rédaction des plans-cadres et des plans de cours, et ce, en suivant une logique de progression des apprentissages. Elle traitait également de l’élaboration de contenus et d’activités d’enseignement-apprentissage visant le développement de la CPEP au fil d’un programme ainsi que de pratiques d’enseignement porteuses et éprouvées. En concomitance avec ce cours PERFORMA, deux ateliers non crédités ont également été offerts à l’automne 2017. Le premier s’adressait à tous les acteurs appelés à intégrer le développement de la CPEP dans un programme au moment de son élaboration ou de son actualisation locale ou ministérielle : conseillers et conseillères pédagogiques, coordonnateurs et coordonnatrices de programme et de département, personnel enseignant et personnel cadre. Le deuxième atelier s’adressait aux enseignants et enseignantes de la formation technique qui souhaitaient intégrer le développement de la CPEP dans leurs cours ainsi qu’aux conseillers et conseillères pédagogiques susceptibles de les soutenir dans cette intégration.

Le cégep de Sherbrooke a finalement appuyé une autre formation importante pour favoriser l’intégration de la CPEP, formation offerte aux enseignants et enseignantes du Département de littérature et de communication. La formation de trois heures reposait sur le rôle majeur qu’ils et elles peuvent jouer au sein des comités de

programmes. Les deux objectifs de l'activité étaient de former les enseignantes et enseignants de français à accompagner leurs collègues des programmes techniques dans l'intégration de la CPEP et de suggérer des pistes d'enseignement des compétences langagières pertinentes et transférables des cours de la formation générale en français vers différents contextes d'écriture dans la formation spécifique des programmes techniques. Des activités telles une rédaction diagnostique sur l'importance de l'écrit dans son avenir professionnel ou la tenue d'un journal de bord relatif au développement de sa compétence à rédiger étaient présentées par les formateurs comme exemples de stratégies à adopter.

Une action concrète dans les programmes

En plus de former son personnel à l'intégration de la CPEP, le cégep de Sherbrooke a modifié le processus d'élaboration et d'actualisation de ses programmes d'études pour y inclure de nouvelles étapes inspirées des travaux de Pelletier et Lachapelle (2016), soit :

1. la recension des attentes du milieu de l'emploi en matière de CPEP dans les documents de référence professionnelle;
2. la recension des éléments liés à la CPEP dans les devis ministériels;
3. la formulation d'une définition de la CPEP propre au programme;
4. l'adaptation du profil de sortie en fonction de la CPEP;
5. l'identification des cours contribuant au développement de la CPEP;
6. l'adaptation des plans-cadres en fonction du développement de la CPEP;
7. l'intégration de l'évaluation de la CPEP dans l'épreuve synthèse de programme.

L'intégration de la CPEP dans les programmes d'études a débuté au cégep de Sherbrooke à l'hiver 2017, avec l'actualisation du programme de Technologie d'analyses biomédicales. À la lumière de la recension des attentes du milieu de

l'emploi et à partir des éléments du devis ministériel, une définition de la CPEP a été formulée. Puis, deux cours ont pour l'instant été identifiés comme « porteurs » du développement de la CPEP, soit le cours de première session *Initiation à la profession et sécurité en laboratoire*, où la production du rapport de type accident/incident doit être enseignée, puis le cours de deuxième session *Instrumentation spécialisée*, où la production de registres variés doit l'être. L'intégration de la CPEP dans les programmes d'études devrait se poursuivre graduellement lors des prochaines actualisations locales et ministérielles. Les programmes de Techniques d'éducation à l'enfance et de Techniques policières y procèdent actuellement. Les programmes qui ne prévoient pas d'actualisation à court ou moyen terme peuvent quand même décider d'intégrer la CPEP et bénéficier d'un accompagnement pédagogique pour les soutenir dans leurs travaux.

Un exemple d'intégration en Techniques policières

À ce jour, les travaux d'actualisation du programme de Techniques policières, une actualisation dite mineure, vont bon train. Ils sont dirigés par Manon Paré, coordonnatrice du programme, et Danielle Bouchard, coordonnatrice départementale. Toutes deux ont participé à la formation du diplôme de 2e cycle en enseignement et veillent aujourd'hui à favoriser l'intégration de la CPEP dans le programme, dans le département ainsi que dans chacun des cours. Elles estiment que l'approche-programme est primordiale : pour elles, l'intégration de la CPEP ne peut pas se faire en vase clos, sa définition relève d'un travail d'équipe et le souci de la progression des acquis tout au long du programme doit en être la base.

Les membres du comité de programme ont été sensibilisés à l'intégration de la CPEP et y sont favorables. L'idée d'inclure cette compétence dans les plans-cadres des cours du programme a d'ailleurs été accueillie positivement par plusieurs d'entre eux. Les travaux de Pelletier et Lachapelle (2016), auxquels des enseignants et enseignantes du Département de techniques policières ont participé activement, et qui ont mené à la réalisation d'une vidéo de sensibilisation à l'importance de la qualité des écrits policiers, ont suscité un grand intérêt pour la question.

https://www.youtube.com/embed/WF4OHM86Wac

Les écrits en milieu policier : une force à maîtriser (2016), vidéo de sensibilisation produite au cégep de Sherbrooke (source : cégep de Sherbrooke)

Les travaux de modification de la PIEA en ce qui a trait aux compétences langagières ainsi que les avancées des travaux sur le *Guide de rédaction de rapports* de l'École nationale de police ont également soutenu le bienfondé de la proposition. D'autres considérations sont entrées en ligne de compte, comme l'ajout, dans le nouveau devis ministériel, de savoir-être tels que « jugement et rigueur », lequel peut être associé à la CPEP. Enfin, l'examen du document *Séance d'appropriation des changements apportés au programme d'études* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017) ainsi que des outils de gestion du *Guide des pratiques policières* du ministère de la Sécurité publique a montré que les compétences langagières font partie des préoccupations du milieu.

Accompagné de conseillers pédagogiques, le comité du programme de Techniques policières a élaboré sa nouvelle grille de cheminement scolaire. La rédaction des plans-cadres des cours propres au programme est en cours et plusieurs idées sont sur la table. On pense notamment à ajouter la compétence transversale « savoir communiquer oralement et par écrit » à la note préliminaire de chacun des plans-cadres des cours des matières relevant du Département de Techniques policières et à intégrer la CPEP dans la démarche pédagogique ainsi que dans les critères généraux de l'évaluation finale lorsqu'il s'agit de rapports. Les représentants et représentantes des disciplines contributives du programme, notamment la sociologie, la psychologie et l'éducation physique, sont prêts à sensibiliser les membres de leur département respectif à l'importance d'intégrer la CPEP dans un maximum de cours du programme.

Le comité de programme se penchera prochainement sur l'adaptation du profil de sortie des étudiants et étudiantes de Techniques policières en lien avec la CPEP. Il s'agirait d'apporter une précision à la compétence attendue « établir une communication verbale, non verbale et écrite de façon appropriée en fonction des tâches des policiers-patrouilleurs » en la mettant en lien avec la définition de la CPEP adoptée en programme[4]. Une sous-compétence comme « rédiger avec pertinence, clarté, précision, objectivité, exhaustivité et lisibilité dans des situations de rédaction de divers rapports policiers servant d'aide-mémoires ou de documents de référence pour

le témoignage à la cour » pourrait, par exemple, être formulée. Une fois la nouvelle PIEA adoptée, la rédaction des plans-cadres en fonction des nouveaux savoir-être à développer et de la CPEP pourra suivre son cours.

Vers une séquence didactique

Wingate (2011) avance que, dans les programmes d'études du postsecondaire, la formation à l'écrit revient en large part aux spécialistes des disciplines, puisqu'ils partagent la culture d'un milieu et qu'ils sont, en outre, les spécialistes des genres propres à leur domaine. Avec un accompagnement dans la « transformation de la part langagière du travail en contenus didactiques » (Adami et André, 2012), les enseignantes et enseignants de la formation spécifique doivent mettre en place des activités disciplinaires pertinentes, comportant notamment des tâches qui s'inscrivent dans des contextes proches de la réalité professionnelle et qui concernent les écrits afférents à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Les enseignants et enseignantes de la formation spécifique doivent, en outre, aligner leurs contenus didactiques sur des balises clairement définies et issues d'une culture scolaire et professionnelle commune.

Pour une enseignante de Techniques policières, par exemple, il n'est pas simple de participer au développement des compétences langagières des élèves en préparation à l'exercice du métier de policier-patrouilleur ou de policière-patrouilleuse. Il ne suffit pas de leur montrer à écrire. Il ne suffit pas non plus de croire que la solution à une meilleure qualité des écrits professionnels repose uniquement sur l'amélioration de l'orthographe, de la syntaxe, de la ponctuation, voire de la calligraphie. Il faut, en tant que spécialiste disciplinaire, considérer son apport au développement de la CPEP bien au-delà de la seule correction des fautes dans les écrits (qu'il s'agisse de rapports ou de communications avec les supérieurs).

Pour un cours donné, une séquence didactique visant à développer la CPEP en lien avec un genre précis d'écrit professionnel pourrait ainsi être produite. Cette séquence didactique serait élaborée en fonction de certains éléments de compétence et critères de performance associés au cours. Un cours de la discipline policière serait tout indiqué pour une telle approche, car les éléments de compétence y sont très souvent accompagnés de rédaction de rapports. Ce pourrait être, par exemple, pour un cours

visant le développement de la compétence *06EM- Conduire une enquête criminelle de premier niveau*, à laquelle se rattachent l'élément de compétence *6. Rédiger des mandats de dénonciation en vue d'obtenir des mandats d'arrestation ou de perquisition* et les critères de performances *6.1 Respect des règles relatives à la rédaction de rapports* et *6.2 Rigueur*. La séquence didactique aurait pour objectif de faire rédiger, dans un contexte proche de la réalité professionnelle, un mandat de dénonciation en fonction des résultats attendus. Elle reposerait sur une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) centrale et s'étalerait sur quelques semaines, parmi les autres activités du cours; elle comporterait les phases de préparation, de réalisation et d'intégration de la SAE. Dans la phase de préparation, des exercices relatifs à la clarté de l'écriture ou à l'objectivité du ton, par exemple, pourraient être conçus. Puis, dans la phase de réalisation, les futurs policiers-patrouilleurs et policières-patrouilleuses seraient invités à produire un mandat de dénonciation dans un cas d'enquête simulé, puis à le présenter à un ou une juge afin que soit autorisée ou non l'exécution d'un mandat d'arrestation ou de perquisition. Enfin, dans la phase d'intégration de la SAE, une évaluation par les pairs pourrait être effectuée selon une grille d'analyse du mandat du point de vue du ou de la juge.

La direction du cégep de Sherbrooke est sensible à la nécessité de soutenir et d'outiller les enseignants et enseignantes de la formation spécifique dans leur pratique professionnelle en lien avec l'écrit. Comme le mentionnait la directrice générale Marie-France Bélanger, au dernier congrès de l'Acfas, « la qualité de la langue reste quelque chose d'un peu abstrait pour [ces] enseignants et enseignantes [et il faut se demander] comment on va réussir à l'incarner dans les écrits professionnels ». Or, c'est autant en unissant les forces du personnel enseignant qu'en se ralliant à l'influence du milieu professionnel sur les étudiantes et étudiants de la formation technique que le cégep de Sherbrooke a choisir d'agir pour un meilleur développement de la CPEP. Un représentant du milieu de l'emploi tel l'inspecteur Daniel Breton, du Service de police de la Ville de Sherbrooke, agit certainement dans la même optique, en profitant des tribunes qui lui sont offertes pour souligner l'importance d'améliorer la qualité des écrits policiers de concert avec le milieu de la formation.

Références

ABRIC, J.-C. (2003). *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Toulouse, Éditions Érès.

ADAMI, A. et V. ANDRÉ (2012). « Formation aux écrits professionnels : vers une sociolinguistique impliquée », *LIDIL*, n^{o} 45, p. 51-71.

BECKERS, J. (2007). *Recherche collaborative et pratique enseignante*. *Regarder ensemble autrement*, Paris, L'Harmattan.

CÉGEP DE SHERBROOKE (2018). *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et règles d'application.* À paraitre.

CHARAUDEAU, P. (2001). « De la compétence sociale de communication aux compétences de discours », dans *Didactique des langues romanes. Le développement de compétences chez l'apprenant*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 34-43.

DABÈNE, M. (1987). *L'adulte et l'écriture : contribution à une didactique de l'écrit en langue maternelle,* Bruxelles, De Boeck Université.

DABÈNE, M. (1991). « La notion d'écrit ou le continuum scriptural », *Le Français aujourd'hui*, n^{o} 93, p. 25-35.

GANIER, F. (2002). « Évaluer l'efficacité des documents techniques procéduraux : un panorama des méthodes », *Le travail humain*, n^{o} 65.

GUILLOT, B. (2011). *Les représentations sociales de l'écriture et le rapport à l'écriture en langue étrangère : une approche didactique pour l'enseignement et l'apprentissage de l'écrit en FLE en milieu universitaire australien,* Thèse (Ph. D.), Université de Grenoble et Australian National University.

PELLETIER, J. et G. LACHAPELLE (2016). *Français écrit au collégial et marché du travail*. Rapport de recherche déposé au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

WINGATE, U. (2011). « A Comparison of Additional and Embedded Approaches to Teaching Writing in the Disciplines », dans *Writing in the Disciplines,* Hampshire, Palgrave Macmillan, p. 275-292.

1 « Les écrits professionnels : enjeux socioéconomiques et enjeux de formation », 85e Congrès de l'Acfas, 11 mai 2017, Université McGill, Montréal. [Retour]

2 La reproduction de cette photo est permise uniquement dans le contexte du présent article, à des fins non commerciales. [Retour]

3 Pour un aperçu de ces pistes d'action, lire l'article « La compétence à produire des écrits professionnels attendue dans l'exercice d'un métier ou d'une profession », paru dans le bulletin *Correspondance*. [Retour]

4 La définition de la CPEP adoptée par le programme de Techniques policières se lit comme suit : *La compétence à produire des écrits professionnels attendue dans l'exercice de la profession de policier tient à la mobilisation d'habiletés à rédiger avec pertinence, clarté, précision, objectivité, exhaustivité et lisibilité dans des situations de rédaction de divers rapports policiers servant d'aide-mémoire ou de document de référence pour le témoignage à la cour.* [Retour]



Julie Pelletier

Enseignante de littérature et de communication au cégep de Sherbrooke